



Besoin de procuration pour subvenir au besoin d'une personne

Par **vanille62**, le **24/06/2013** à **18:41**

Bonjour,

je souhaiterais demander conseil pour mon père qui est hospitalisé actuellement a la suite d'un accident cérébral et qui a perdu la parole ainsi que la mobilisation. Celui ci est marié avec ma mère biologique. il est titulaire d'un compte bancaire personnel (un compte joint autrefois, mais suite a la mauvaise utilisation de l'argent par sa femme, et qui elle, n'a aucun revenu, il a décidé de placer ses revenus sur un compte personnel que lui seul peut gérer). Aujourd'hui il a besoin de son argent pour subvenir aux besoins de sa femme qui réside chez lui et qui est complètement dépendante financièrement de lui. Il est incapable de se rappeler de son code secret, donc pour le moment je lui paie ses courses mais j'aimerais connaitre la démarche qui me donne accès légalement a son compte afin de me détacher de cette obligation. La banque ne veut rien savoir car il n'y a aucune procuration. Je tiens a préciser que je suis la seule fille de ce mariage, et qui plus est, n'ai pas été élevée par leurs soins. Je veux bien les aider mais je suis dans une impasse...

Merci de vos réponses, qui je suis sure, m'aideront à éclairer cette situation.